



# Les députés rabotent leur prime post-mortem

LeParisien

Ava Djamshidi

LeParisien.fr 16 mars 2018



Mercredi, l'Assemblée nationale a décidé de réduire l'allocation pour frais funéraires bénéficiant aux députés et leur famille

**L'allocation pour frais funéraires bénéficiant aux députés et leur famille passera de 18255 euros maximum à 2350 euros.**

Si les citoyens naissent libres et égaux en droit, quand ils meurent, en revanche, c'est une autre histoire... L'un des avantages accordé aux députés consiste à verser à leurs ayants droit une « allocation pour frais funéraires » au moment de leur décès. Elle était également attribuée en cas de mort de l'époux, de l'épouse, ou des enfants, et les députés en bénéficiaient même après avoir quitté leur siège.

Cette allocation n'a pas d'équivalent dans les régimes de la Sécurité sociale de la fonction publique ou des salariés. Seules quelques entreprises accordent ce type de « prime » post-mortem à leurs employés pour couvrir les frais de leurs obsèques. Pour les heureux pensionnaires et ex-pensionnaires de l'Assemblée nationale, jusqu'à présent, ce montant pouvait atteindre 18 255 euros, soit trois mois de pension à taux plein d'un ancien député.

## Une dépense de 573 000 euros en 2017

Ainsi, le montant global de cette allocation a représenté 573 000 euros en 2017. Une dépense difficile à justifier pour une majorité soucieuse de « rapprocher la situation des députés du droit commun », dans un contexte d'austérité budgétaire.

Le bureau de l'Assemblée a donc validé mercredi une réforme des modalités de prime post-mortem des députés. Désormais, les conjoints de ces derniers percevront une somme forfaitaire de 2 350 euros. Un montant calqué sur l'indemnité funéraire versée au Parlement européen, autant qu'un véritable coup de rabot sur cet avantage accordé aux députés. En France, le tarif moyen d'une inhumation (tarif global pour préparation, cercueil, toilette, porteurs, corbillard...) s'élève à 3 500 euros.

Une décision qui fait tousser plus d'un ancien député. Sur le fond – « On pourrait avoir un peu de considération pour les élus au moment de leur décès », grince l'un d'eux – comme sur la forme. Les « anciens » n'auraient pas été consultés au moment de la (...)

[Lire la suite sur LeParisien.fr](#)

[Portrait : qui est Olivier Faure, le prochain patron du PS ?](#)

[PS : Stéphane Le Foll se retire, Olivier Faure sera le prochain premier secrétaire](#)

[Ex-espion russe empoisonné : Macron boycotte le stand russe au Salon du livre](#)

[Election au PS : Olivier Faure frôle les 50% au premier tour](#)

[Législative partielle à Mayotte : Marine Le Pen appelle à voter pour... le candidat LR](#)



Que lire ensuite



**Loana va participer à une émission de télé-réalité et vous allez être choqué !**

Public



**Marseille hérite du RB Leipzig en quarts de finale de Ligue Europa**

Yahoo Sport



**Juventus-Real Madrid, remake de la dernière finale en quarts de Ligue des Champions**

Yahoo Sport



**Affaire Maëlys : la mère de Nordahl Lelandais témoigne à son tour...**

Télé-Loisirs.fr

**Héritage de Johnny Hallyday : la grande discrétion de David expliquée par un proche**

Voici.fr

**Quotidien : Arnaud Ducret revient sur sa rencontre avec sa compagne à la Star Academy (VIDEO)**

Télé-Loisirs.fr

**Procès Hallyday – L'avocat de Laetitia attaque David et Laura Smet : "Vous voulez l'asphyxier et la priver des revenus" de l'album**

Gala.fr

**Dordogne : un homme se tranche la gorge avec une tronçonneuse**

M6info

**"Est-ce que tu crois que ça va aller ?" : Johnny Hallyday en larmes sur son lit de mort**

Closer

**Ben Yedder: la Tunisie dit non**

RMC Sport

**Salma Hayek : à 51 ans, l'actrice est sublime sans aucun maquillage ! (PHOTOS)**

Télé-Loisirs.fr

**Johnny Hallyday : pourquoi ne dormait-il plus dans la chambre conjugale avant sa mort ?**

Télé-Loisirs.fr

**Violences obstétricales : le témoignage poignant de Sonia**

Télé-Loisirs.fr

